

N° 27

Le périodique de Tannay
Edition juin 2012



leTannayrolé



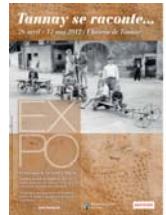
Zones à vitesse limitée

Concept énergétique

Variations Musicales — édition 2012

Tannay se raconte...

Sommaire



Editorial	3	Sécurité et Club de surveillance mutuelle	11
Cours d'eau, rives et port	4	Variations Musicales	12-13
Aménagement des routes	5	Nouvelles des temps passés	14-15
Investissements régionaux et PPA du Torry	6	Les concerts Gospel et Blues	16
Concept énergétique	7	Exposition « Tannay se raconte »	17
Solar Impulse et rencontre avec Wald	8	Amicale, les manifestations de l'été	18
Elimination des déchets	9	Association Eco_Terre_Sainte	19
Parc Château et chemin de Saint-Jacques	10	Conseil communal Naissances, mariages et décès	20

Poème d'Henri Rapin — les papillons

Les papillons aux cents couleurs
Vont butiner de fleurs en fleurs,
Insouciants de leur destin,
Ils goûtent aux parfums du matin.

Julie aussi un papillon,
Une danseuse en cotillon,
Je ne la rencontrai qu'un instant
Dans ce cottage ravissant.

Au Kissinggäte oui j'ai goûté,
A ta lèvre goulue un baiser.
J'aurai bien voulu y rester,
Mais trop vite j'ai dû te quitter.

Petit papillon tu t'envoles,
Mais le souvenir me console,
Et avec d'autres papillons
Tu voles vers d'autres horizons.





Editorial



Serge Schmidt

Solidairement responsables !

Le beau succès de l'exposition « Tannay se raconte » a mis en lumière de manière exemplaire ce qui peut heureusement fédérer une communauté comme la nôtre. Ce regard empreint de sensibilité sur le passé de notre village a ainsi permis qu'anciens et nouvellement arrivés se rencontrent et partagent le même intérêt pour ces instants de vie aujourd'hui révolus, mais que la photographie nous rend si présents. En tournant ensemble les pages de cet album de famille, de cette belle évocation d'un passé révolu se dégageait ainsi un véritable sentiment de gratitude à l'égard de ceux qui nous ont précédés, mais aussi d'appartenance à une même communauté dont nous sommes solidairement responsables.

L'autre mérite de cette exposition, c'est de nous avoir permis d'évaluer l'écart qui nous sépare aujourd'hui de cette époque lointaine. La modernité a sensiblement et parfois malencontreusement modifié notre environnement. On peut ainsi considérer que le débat qui s'est engagé, ces dernières semaines, dans notre commune à propos de la mise en place du dispositif « 30 à l'heure » s'inscrit précisément dans ce contexte. Comment sauvegarder l'aspect familier de nos quartiers tout en satisfaisant à la modernité, aux légitimes exigences de sécurité et de tranquillité souhaitées par beaucoup ainsi qu'aux contraintes financières.

Votre Municipalité a donc pris diverses mesures afin de sauvegarder la quiétude de notre village et de diminuer, certes dans des limites raisonnables, l'incessant trafic de voitures en transit dont il souffrait. Elle a souhaité aussi qu'on sécurise le rond-point de la Route de St-Cergue que beaucoup d'automobilistes inconscients semblaient ignorer. Les dispositions prises à cet effet semblent à ce jour, porter les fruits qu'on pouvait en attendre. Elles ont toutefois suscité le désappointement de certains villageois pour qui de telles mesures enlaidiraient notre village. Comme ceux qui s'en inquiètent, nous savons que tout est perfectible et que sans remettre en cause le dispositif en place, des mesures peuvent être et seront prises pour l'alléger et en améliorer l'esthétique.

Comme l'exposition « Tannay se raconte » l'a mis en évidence, l'attachement que nous portons tous à la vie de notre village et à son développement harmonieux suppose que cela s'accompagne d'une écoute et d'un dialogue permanent entre nous tous. Votre Municipalité n'entend pas ignorer les critiques, mais bien plutôt les intégrer dans sa réflexion, en gardant à l'esprit, en toutes choses, l'intérêt du bien commun. A chacun de juger si elle y parvient !

Serge Schmidt, Syndic





Cours d'eau, rives et port

Réfection des berges du Torry

Après les abattages d'entretien du vallon du Torry au cours desquels plus de 100 arbres ont dû faire de la place à de plus jeunes pousses, de nouveaux travaux d'entretien de consolidation des berges vont avoir lieu dans le courant de ce mois de juin, dans la partie du chemin des

Molards. Ces travaux devraient durer de 4 à 6 semaines sous réserve des conditions climatiques...

Patrick Simon, Municipal

Le Creuson

Le Grand Conseil a voté en 2010 des travaux de renaturation de l'exutoire du Creuson, petit canal de drainage reliant les communes de Commugny, Tannay, Mies et Chavannes-des-Bois. Les travaux réalisés sont remarquables et donnent une tout autre idée de notre environnement.

Nous tenons ici à remercier les ingénieurs du SESA, Mme Lecomte, M. Davoli, M. Stauffer, M. Maibach du Bureau AMAibach Sàrl, M. Tridondane de l'Entreprise ATRA et M. Turin Inspecteur forestier du SFFN.

Nul doute que les promeneurs apprécieront ce nouvel espace permettant de rejoindre le parcours sportif « Zurich Vita » à Versoix, au cours duquel vous pourrez (pour les chanceux...) observer des garzettes sauvages, des hérons cendrés, des sangliers avec leurs petits marcassins, des biches et leurs faons. Alors à vos appareils photos et autres caméras !

P. S.



Port communal

Comme vous avez pu le constater, les conditions climatiques ont été extrêmement rigoureuses durant l'hiver, tant en ce qui concerne le froid extrême que des violentes tempêtes observées. Nous avons dû procéder dans une relative urgence à l'évacuation de près de 100 m³ d'algues, lesquelles encombraient le port et dégageaient des odeurs pestilentielles. Parallèlement, les cheminements piétonniers ont été mis à mal par le gel et le vent et des travaux d'entretien devront prochainement être réalisés. P. S.



Règles de la zone 30

- La vitesse est limitée à 30 km/h.
- La priorité de droite est de rigueur.
- Les piétons peuvent choisir où traverser la chaussée (d'ailleurs il n'y a pas de passage piétons, sauf exception).
- Les voitures et les deux-roues restent prioritaires sur les piétons.
- Les vélos peuvent rouler à contresens si cela est signalé.
- Les trottinettes, rollers, planches à roulettes, vélos d'enfants ont le droit de circuler sur la chaussée et sur le trottoir.

Règles de la zone 20

- La vitesse est limitée à 20 km/h.
- Les piétons sont prioritaires.
- Les trottinettes, rollers, planches à roulettes, vélos d'enfants ont le droit de circuler sur la chaussée et sur le trottoir. Toutefois ils cèdent la priorité aux piétons. Il est permis de jouer sur la chaussée.
- Les vélos cèdent la priorité aux piétons. Ils peuvent rouler à contresens si cela est signalé. Ils ont le droit de rouler à deux de front.
- Les véhicules motorisés sont autorisés, mais ils cèdent la priorité aux piétons. Ils ne dépassent pas 20 km/h.

Aménagement des routes

Zones à vitesse limitée

Notre village poursuit sa mue afin d'offrir un cadre de vie de qualité aux Tannayrolis, par l'introduction d'une zone de circulation 30 km/h dans l'ensemble de la commune. L'on peut réaliser la modification profonde de notre village dans lequel il fait bon vivre et où les enfants peuvent circuler avec un maximum de sécurité.

La zone 30 c'est : réduire la distance d'arrêt, favoriser la convivialité entre les usagers et réduire les nuisances.

Pour : moins de danger, moins d'accidents, moins de trafic, moins de bruit, moins de stress.

Quel comportement adopter : lois ? règles ? bon sens ? courtoisie ?

Une zone de rencontre 20 km/h a également été légalisée dans le secteur du quartier du chemin des Frênes, renforçant ainsi la sécurité des piétons.

Les cheminements piétonniers de la Gatillarde et des Moulins contribuent à ces espaces de promenade et la prochaine légalisation de l'interdiction de circuler dans les zones agricoles, à l'exception du chemin de Chirillinge, permettra aux promeneurs de goûter à un cadre de vie privilégié.

Toutes ces mesures ont été réalisées en concertation avec l'urbaniste M. Lecoultre du bureau Gillig, l'ingénieur civil M. Dvorak du bureau Herter & Wiesmann, du paysagiste M. Mottet de Jardin Passion avec le concours de M. Morzier du BPA, que nous profitons ici de remercier chaleureusement. P. S.

Routes agricoles

En concertation avec les autorités communales de Mies et les commissions d'aménagement du territoire, il a été décidé de remettre en état les routes agricoles, largement endommagées par des conditions climatiques particulières observées ces dernières années et par les construc-

tions de la déchèterie et du Sorbier à Mies, tout en limitant l'usage de ces routes aux seuls bordiers et aux agriculteurs. Une mise à ban sera prochainement mise en place et des contrôles de police seront effectués afin de sanctionner les contrevenants non respectueux. P. S.

Giratoire sur RC2

Depuis sa création, la sécurité du giratoire à la sortie de notre village a régulièrement été au centre de nos préoccupations, en raison d'une vitesse souvent exagérée de nombreux automobilistes venant de la direction de Mies ou de Commugny. Compte tenu de la grande visibilité sur l'axe routier, ils abordaient ce carrefour sans prendre un minimum de précautions élémentaires, convaincus de leur bon droit et de leur priorité. Notre Municipalité avait un double enjeu, à savoir :

- Le franchissement de ce giratoire par des convois spéciaux et par voie de conséquence,

l'obligation de procéder à l'enlèvement de tout obstacle dans les 48 h, le cas échéant.

- Aménager cet espace à des coûts raisonnables en augmentant la sécurité par une réduction de la visibilité, tout en privilégiant un espace accueillant.

Ceci est maintenant chose faite par l'installation d'un ensemble coloré de bacs de bambous qui agrémenteront cet espace de couleurs claires et variées.

P. S.



Patrick Simon

Investissements régionaux



Développement durable, solidarité régionale et qualité de vie

Vous avez certainement eu connaissance par la presse des communiqués concernant la mise en place de nouvelles lignes de bus, les stations Velopass, les nouveaux horaires CFF au ¼ d'heure de Coppet à Genève, la place du district de Nyon dans l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise, la mise en place de la future STEP de Terre Sainte et environs, le plan directeur de la gare de Coppet, la requalification de la route cantonale RC1a, etc.

Toutes ces actions définissent le cadre général du programme d'investissement régional (PIR).

Pour mémoire, il se compose de 66 projets classés en 10 familles distinctes, la plus importante d'entre elles étant la mobilité, 2/3 des montants prévus.

Chacun de ces projets individuels fait partie d'un tout cohérent et s'inscrit dans la logique du plan directeur cantonal et du projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG) appelé depuis peu « le grand Genève ». Ils ont été présentés aux conseillers communaux de Terre Sainte le 26 janvier 2012, à la salle communale de Tannay.

Ces projets sont à la fois trop grands pour chaque commune prise individuellement et trop petits pour le Canton qui ne peut gérer que les projets d'envergure cantonale, car il ne peut favoriser une région plutôt qu'une autre.

C'est tout l'intérêt de nous être dotés d'un Conseil régional.

Le programme d'investissement régional étant complexe, tant au niveau de la définition des projets que de leur mise en œuvre, le coup d'envoi, c'est à dire le vote du Conseil intercommunal du Conseil régional a été repoussé à l'automne.

Après cela, le projet dans son ensemble sera présenté aux conseils communaux des 48 communes du district. Basé sur la solidarité intercommunale il devrait confirmer notre volonté de garder à long terme une région attractive avec une grande qualité de vie.

Bertrand Bory, Vice-syndic

PPA du Torry

C'est toujours à minuit moins une qu'apparaissent les dernières remarques.

Et l'environnement législatif et réglementaire est en perpétuelle évolution. Nous avons dû procéder à des ajustements de dernière minute qui devraient déboucher sur le plan 2.7 qui devrait être mis à l'enquête cet été.

Ces ajustements ne concernent pas le PPA stricto sensu mais ses mesures d'accompagnement. En l'occurrence, l'intégration des accès au port dans le cadre de la requalification de la RC1a, la renaturation du Torry et le foncier dans le cadre de la redéfinition du domaine cantonal public des eaux.

Ces ajustements devraient donner plus de cohérence au projet dans son ensemble et garantir sa pérennité à court et moyen terme.

Au niveau des points de détails du PPA, lors d'une séance à Lausanne le 10 mai 2012, nous avons pu faire admettre au Canton que tout ne pouvait être réglé avant la mise à l'enquête. Par contre, celui-ci a clairement manifesté sa volonté de nous soutenir dans une démarche longue et techniquement compliquée.

À l'issue de la mise à l'enquête, il faudra traiter les oppositions et soumettre le projet définitif au Conseil communal en 2013.

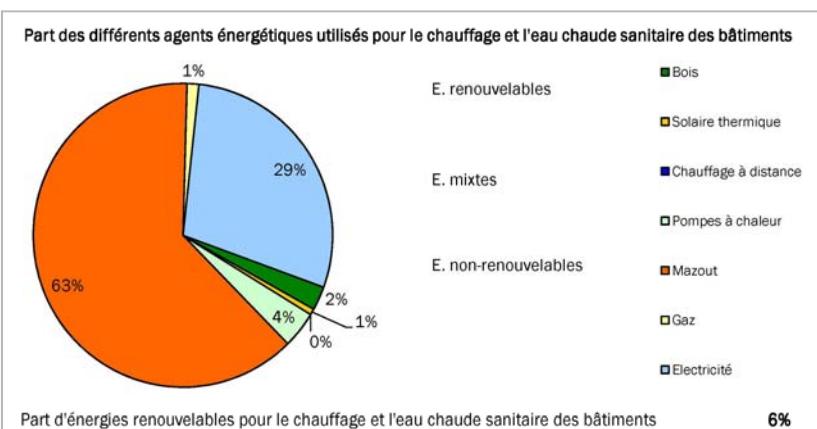
B. B.

Concept énergétique



À l'instigation du Canton, la Municipalité a décidé de souscrire au concept énergétique des communes vaudoises. Il a été spécifiquement mis au point pour permettre aux petites communes de moins de 3'000 habitants d'atteindre l'objectif de la société « à 2'000 watts » en 2030.

Pour cela, il a d'abord fallu procéder à un état des lieux établi dans la deuxième moitié de 2011.



Il en ressort des points forts :

- La Commune a mis en place un grand nombre de structures et d'éléments favorisant la mobilité durable, en particulier la mise en place du 30 km/h. Elle est bien desservie par les transports publics.
- La Commune a commencé dès 1997 l'optimisation de sa consommation pour l'éclairage public, en remplaçant les éclairages d'alors par des modèles plus performants. Celui-ci à 9 Mwh/km/an est proche de la cible qui est de 8.
- La Commune est membre d'un organisme intercommunal (SITSE), qui est mandaté pour entretenir et rénover le réseau de distribution d'eau.
- La régie immobilière en charge de la gestion des bâtiments a reçu instruction d'établir chaque année un bilan énergétique des bâtiments communaux et de conseiller la Municipalité sur ces questions.



Bertrand Bory

- La Commune soutient des projets qui promeuvent la production d'énergie solaire. En effet, elle loue 1 m² « mon carrésolaire » sur la plus grande installation photovoltaïque de Suisse sur les toits de l'EPFL, et possède une cellule solaire de Solar Impulse.

Et des points faibles :

- La majeure partie des bâtiments communaux a été construite avant 1995, donc une amélioration de leur bilan énergétique sera très coûteuse.
- La consommation d'énergie des bâtiments publics et privés est très élevée.
- La consommation d'électricité sur le territoire est élevée (importance des chauffages électriques : 29%).

Concrètement, le Canton propose 29 actions touchant tous les domaines de la vie communale. Les 26 actions ont été retenues par votre Municipalité.

Le bilan des actions entreprises dans le cadre du concept énergétique sera présenté annuellement au Conseil communal. Il contiendra les résultats obtenus ou escomptés.

La Municipalité souhaite également sensibiliser les habitants de la Commune à la question énergétique par l'exemplarité de ses actions et les encourager, à travers des informations ciblées, à s'engager dans cette voie durable.

Ceux qui le souhaitent trouveront plus d'informations sur notre site internet à la rubrique concept énergétique.

B. B.



Solar Impulse

HB-SIA — premier vol intercontinental vers le Maroc

À l'invitation de sa majesté le Roi Hassan II, Solar Impulse a décollé de Payerne le 25 mai pour son premier vol hors d'Europe, à destination d'Ouarzazate en passant par Madrid et Rabat.

Solar Impulse sera présent pour l'inauguration à Ouarzazate de la plus grande centrale solaire jamais construite. Quel honneur et quel coup de pub !

HB-SIA (le prototype) a décollé le 25 mai dernier pour Madrid piloté par M. André Borschberg. Poussé par des vents favorables, il est arrivé avec deux heures d'avance, ayant volé 17 heures à une vitesse moyenne de 89 km/h, avec des pointes à 125 km/h et a parcouru environ 1110 kilomètres.

Ensuite, M. Bertrand Piccard a effectué sa première mission en tant que pilote de Madrid à Rabat. Le 5 juin 2012, la mission a duré 19 heures à une vitesse moyenne de 51.8 km/h et parcouru 830 kilomètres.

Bientôt, Solar Impulse s'envolera pour Ouarzazate avant de revenir à Payerne.

Le vol autour du monde est toujours prévu pour 2014.

MM. André Borschberg et Bertrand Piccard, heureux à l'arrivée, respectivement à Madrid et Rabat. (photo ci-dessous).



Bertrand Bory

Rencontre amicale avec la Commune de Wald

Sur l'instigation de notre Municipal, Maurus Wüst, notre Commune a eu le plaisir de renconter les autorités de la Commune de Wald, du Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, d'une superficie de 6.82 km² et comptant quelque 837 habitants.

Bien que Wald soit près de 4 fois plus importante que Tannay sur le plan de la superficie, l'Administration se fait par le biais d'une Municipalité et d'un Conseil général de 5 membres.

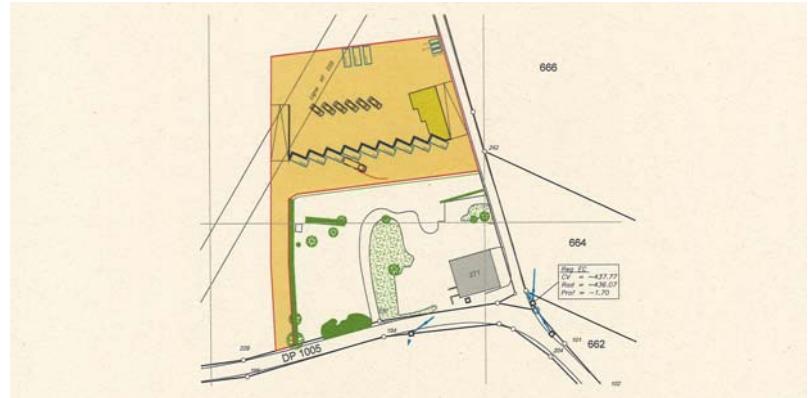
Cette rencontre a permis d'échanger les problématiques économiques, sociales et politiques de communes situées en périphérie de grands centres urbains et d'échanger des avis contras-

tés sur l'opportunité et la pertinence des fusions intercommunales. Nous espérons que de semblables rencontres avec d'autres communes permettront de nouveaux échanges, gages d'une meilleure compréhension confédérale.

Patrick Simon



Elimination des déchets



Déchèterie intercommunale

Comme annoncé dans le précédent numéro de décembre 2011, il a été convenu de vous tenir informé de l'avancement de cet important projet.

Tout d'abord, il est à noter que le dossier du Plan Partiel d'Affectation (PPA) est géré par la Commune de Commugny, la parcelle en question se trouvant sur son territoire.

L'ensemble du dossier du PPA de la zone affectée, comprenant les pièces nécessaires a été finalisé à fin avril, pour être présenté à l'Etat

pour examen préalable. La durée du traitement de ce dossier devrait durer 3 à 4 mois, à l'issue duquel nous recevrons un rapport, dont il faudra traiter les points importants pour un nouvel examen final avant mise à l'enquête.

Voici ci-dessous une présentation à titre indicatif du projet.

Jacques Kaltenrieder, Municipal

Nouveau concept de taxation sur l'élimination des déchets

Suite au recours d'une habitante de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, le Tribunal fédéral a précisé, dans un jugement de juillet 2010, que l'élimination des déchets ne pouvait être financée par une taxe forfaitaire, comme c'était le cas jusqu'ici. Il en ressort qu'un bon nombre de communes, soit 200 sur 326, ne sont pas en conformité avec la législation fédérale, loi qui spécifie les modalités d'application de la causalité, c'est-à-dire : c'est au détenteur des déchets urbains qu'il appartient d'assumer les coûts d'élimination, par le biais de taxes, soit au sac ou au poids, afin d'avoir un effet incitatif.

Nous remarquons qu'actuellement 80% de la population helvétique paie des taxes selon le principe de causalité.

D'autre part, aucune loi cantonale n'existe à ce sujet, le Canton délégant cette tâche aux communes avec un délai d'application au 1^{er} janvier 2013.

Les communes de notre District, par l'intermédiaire de la SADEC (Société anonyme pour le

traitement des déchets de la Côte), en collaboration avec les autres périmètres du Canton, ont travaillé ardemment sur ce projet, des séances de présentation de l'étude ont été suivies par les communes et se poursuivent. Il en ressort que l'on se dirige vers une taxe au sac, avec un slogan : un sac, une couleur, un prix.

Le financement se faisant par l'achat du prix du sac, que l'on pourra se procurer dans les commerces, combiné avec une taxe forfaitaire, le solde étant perçu par les impôts.

Tout le Nord vaudois travaille déjà avec ce concept, et le but est d'uniformiser celui-ci sur tout le territoire vaudois, comme cela a été mis en place dans le canton de Neuchâtel depuis le début de cette année.

A suivre...

J. K.



Jacques Kaltenrieder



Parc du château

Panorama

A chaque espace son écrin... le parc du Château offre l'une des plus belles vues sur le lac de notre district et enchantera tous les promeneurs. Afin de renseigner ces derniers et les amoureux de notre village, un panorama a été installé à proximité de notre vénérable séquoia qui vous permettra de situer notre village et l'espace magnifique dans lequel nous vivons.

Patrick Simon



Chemin de Saint-Jacques

Vous savez certainement que le chemin de St-Jacques traverse notre Commune sur le chemin de la Fin et le chemin des Molards jusqu'au petit pont sur le Torry. Désigné « Grand itinéraire culturel du Conseil de l'Europe », il est balisé en Suisse en tant que « Route 4 de la Suisse à pied - Via Jacobi », de Constance ou Rorschach jusqu'à Genève. Vous avez vu des pèlerins avec leur gros sac à dos, un bâton et souvent une coquille St-Jacques. Le pèlerinage vers Saint-Jacques de Compostelle est plus que millénaire. De moins en moins de personnes effectuent ce pèlerinage pour des motifs religieux, mais beaucoup le font dans un esprit de recherche spirituelle, dans le but de se retrouver soi-même dans la simplicité, souvent à la suite d'une rupture, par exemple la retraite. Partir à pied sur près de 2000 km nécessite un peu de préparation et cela coûte aussi quelque chose. Le pèlerin recherche un gîte accueillant et bon marché...



Si vous êtes prêts à accueillir un ou deux pèlerins de temps en temps, n'hésitez pas à contacter Madame Claire-Marie Nicolet à Commugny au 022 776 12 08.

P. S.



Sécurité

A l'initiative de l'Adjudant Etienne Genton, Responsable de la police de proximité, un exposé-débat s'est tenu le 15 mars au collège des Rojalets, dans une salle bondée, en présence de l'ensemble des Municipaux en charge du dicastère de la sécurité. Un survol de la criminalité dans notre région et des nombreuses astuces utilisées par les malandrins, cambrioleurs ou autres malfaisants a été présenté à l'assistance.

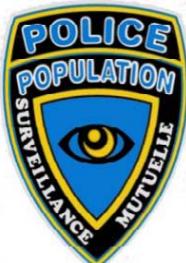
Un grand nombre de questions et de préoccupations se sont exprimées durant plus d'une heure, démontrant ainsi l'intérêt de nos citoyens pour la sécurité publique.

Une approche conviviale et fraternelle a été faite du principe de surveillance de quartier, pivot essentiel de la sécurité de proximité et a suscité un intérêt remarquable puisque plus de 800 nouveaux adhérents se sont inscrits à ce concept qui repose sur la confiance entre voisins.

Si ce principe vous intéresse ou que vous désiriez de plus amples explications, n'hésitez pas et appelez l'Adjudant Etienne Genton au 021 557 44 66.

P. S.

15^{ème} anniversaire du Club de la Surveillance Mutuelle des Habitations (SMHab)



Le Club de la Surveillance Mutuelle des Habitations (SMHab) fêtera cette année son quinzième anniversaire. Fondé en 1997, il est intimement lié au concept lancé en 1992 par la Police cantonale vaudoise dont le principe consiste à faire participer la population à sa propre protection tout en nouant des contacts plus étroits avec l'autorité.

Depuis sa fondation, le Club s'est engagé de diverses manières en vue de promouvoir ce concept, unique en Suisse, et de défendre son principe novateur auprès des autorités. Dans le cadre de son groupe de loisir, il a organisé de nombreux voyages d'études et de visites de polices tant helvétiques qu'étrangères en relation avec les buts poursuivis. Il est actuellement fort de quelque deux cents membres.

En 2007, à l'occasion de son dixième anniversaire, un site internet lui a été consacré <http://smhab.ch>.

Ce dernier recèle une foule de renseignements et d'informations sur l'activité du Club ainsi que sur les échos recueillis dans la presse en relation avec la démarche novatrice lancée avec succès par la Police cantonale vaudoise et supervisée par son fer de lance de la prévention : les gérants de la sécurité.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter M. Glardon, Président, au tél. 024 466 71 94 ou à l'adresse e-mail gillesglardon@bluewin.ch.

Un festival qui a trouvé sa place !



Les « Variations Musicales de Tannay » en seront cette année à leur troisième édition et l'on peut dire déjà que ce festival de musique classique a trouvé une belle place dans la succession des événements culturels de l'été. C'est le fait d'une programmation soignée avec des prestations de haut niveau. Mais ce succès doit aussi au fait que cette manifestation se tient dans un lieu d'exception que les Tannayrolis connaissent bien puisqu'il s'agit du beau parc du Château de notre village. On peut dire ainsi que de la beauté de ce décor se dégage un climat de sérénité très propice à la musique.

Organisé avec le concours de partenaires privés, au premier rang desquels la Banque Mirabaud, ce festival qui est appelé à se développer encore, bénéficie également du soutien actif de notre commune, des communes de Terre Sainte et du Conseil régional. C'est ce partenariat public et privé qui a permis sa réussite et qui en assure la pérennité. Le public de notre région accède ainsi aux plus belles œuvres du répertoire classique dans une grande proximité avec les musiciens et dans une ambiance conviviale et détendue.

Cette année encore, c'est un programme d'exception que propose cette édition 2012 puis-

qu'on accueillera en août à Tannay quelques-uns des artistes présents dans les plus grands festivals, comme **Khatia Buniatishvili**, **Ophélie Gaillard** ou encore **Nemaja Radulovic**. Désireuses de nouer des liens avec d'autres acteurs culturels de la région, les « Variations Musicales de Tannay » se sont approchées de la **Camerata Menuhin**, présente à Coppet, et c'est ainsi qu'on pourra l'entendre également durant le festival. Dans le même esprit, le concert d'ouverture de cette édition 2012 se décentralisera à la Fondation Engelberts, à Mies.

SOUTENEZ LE FESTIVAL ET DEVENEZ AMIS DES « VARIATIONS »

L'Association des « Variations Musicales de Tannay » a pour but de faciliter l'accès à la musique classique à tout un chacun et notamment au jeune public en organisant chaque année un festival estival. En plus des aides d'organismes publics et privés, elle a besoin du soutien de toutes personnes désireuses de partager ses buts et de l'aider à les atteindre.

Vous pouvez ainsi rejoindre les amis des « Variations » en vous inscrivant sur son site www.musicales-tannay ou par courrier à l'adresse suivante : Variations musicales de Tannay, Case postale 10, 1295 Tannay.

Et en choisissant l'option suivante :

- membre individuel — CHF 50
- membre bienfaiteur — CHF 250 (avantage : 2 billets)
- membre grand donateur — dès CHF 1'000 (accès libre au festival de l'année)
- membre entreprise — CHF 500 (avantage : 4 billets)
- membre entreprise — CHF 1'000 (avantage : 8 billets)

DEVENEZ BÉNÉVOLES !

Vous pouvez aussi soutenir le festival en devenant bénévoles. Dans une ambiance musicale tout à fait particulière, vous pourrez ainsi participer de près à cet événement tout en apportant votre contribution à sa réalisation. Pour en savoir plus, vous pouvez joindre la responsable des bénévoles à l'adresse suivante : b.fournier@musicales-tannay.ch.

Programme 2012



Dimanche 26 août, 17h. concert d'ouverture à la Fondation Engelberts



Hunju Sohn, Simone Flükiger au centre et Arthur Guignard

ARTHUS PIANO TRIO, avec Simone Flükiger violon, Hunju Sohn piano et Arthur Guignard violoncelle. (Brahms, Chostakovitch, Schumann).

Après avoir obtenu un brillant diplôme d'enseignement et de concert à la Haute École de Musique de Genève, Simone Flükiger a poursuivi ses études musicales à Londres et Berlin. Elle est membre remplaçante de l'OSR ainsi que de l'Orchestre de la radio de Berlin avec lequel elle vient d'effectuer une tournée d'un mois au Japon et en Corée. Pianiste coréenne, Hunju Sohn s'est, quant à elle, produite en soliste et en musique de chambre dans de nombreux pays, en Europe, aux Etats-Unis et en Asie. Elle est régulièrement invitée au Festival de Verbier. Arthur Guignard, violoncelliste, est pour sa part lauréat de nombreux prix internationaux.

Vendredi 31 août, 20h.30 dans le parc du Château de Tannay



Ophélie Gaillard

OPHÉLIE GAILLARD violoncelliste avec l'orchestre du Festival sous la direction de Jonathan Haskell. (Mozart, Dvorak, Grieg, Schumann).

Lauréate de plusieurs concours internationaux, cette virtuose franco-suisse est l'invitée des principaux festivals européens et se produit dans les salles les plus prestigieuses. « Diapason d'or » 2011, Ophélie Gaillard, dont le Times saluait « le doigté de magicienne » nous fera partager sa passion pour le violoncelle.

Samedi 1^{er} septembre, 17h. dans le parc du Château de Tannay

L'ENSEMBLE INTERMEZZO, sous la direction d'AHMED HAMDY, avec Joan Mompart, récitant

Poulenc, l'histoire de Babar, le petit éléphant. **Etant destiné aux enfants, petits et grands, ce concert est gratuit. Dès 16h., il sera précédé d'un goûter offert par la banque Mirabaud.**

Samedi 1^{er} septembre, 20h.30 dans le parc du Château de Tannay

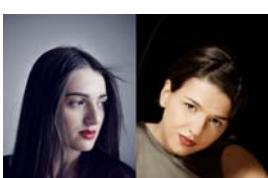


Nemanja Radulovic

NEMANJA RADULOVIC violon et LAURE FAVRE-KAHN piano avec la CAMERATA MENUHIN. (Vivaldi, Holst, Britten, Mendelssohn).

Révélation internationale de l'année 2005 et nominé en 2012 aux « Victoires de la Musique », Nemanja Radulovic s'est produit avec les plus grands orchestres en Europe, en Asie et en Amérique. « Au-delà de ses prouesses techniques, ce brillant interprète doit sa renommée à sa capacité d'entrer en communion avec son public : pas d'artifice, mais une attitude profondément généreuse ».

Dimanche 2 septembre, 17h. dans le parc du Château de Tannay



Gvantsa et Khatia Buniatishvili

KHATIA ET GVANTSÀ BUNIATISHVILI pianistes. (Schubert, Rachmaninov, Gershwin, Ravel).

« Khatia Buniatishvili a tout pour plaire : un passé d'enfant prodige, des récompenses multiples, un port de reine, un sourire gourmand ». Celle que beaucoup considèrent comme une « nouvelle Martha Argerich » est sans doute l'un des plus grands talents qu'on puisse entendre aujourd'hui. Elle se produit ici avec sa soeur Gvantsa Buniatishvili, elle-même pianiste de renom.

BILLETTERIE

Concert à la Fondation Engelberts — CHF 35

Concert dans le parc du Château — CHF 40

Jusqu'à 14 ans — entrée libre

Étudiants — CHF 20

AVS — CHF 30

Abonnement pour 3 concerts — CHF 100

Commande des billets : 079 946 13 06

Mis à part le concert d'ouverture à la Fondation Engelberts (places limitées), tous les concerts ont lieu sous tente dans le parc du château de Tannay et sont maintenus en cas de pluie.

Nouvelles des temps passés...



La récente exposition « Tannay se raconte... » a certainement ravivé chez beaucoup d'entre nous l'intérêt que l'on peut porter au riche passé de notre Commune. Tout comme la lecture du fameux « livre d'or » dont nous reproduisons ici, depuis plusieurs années, les passages les plus intéressants. Ce livre d'or retrace en effet toute la vie du village, des petits comme des grands événements, du 16^{ème} siècle à nos jours. Nous en sommes aujourd'hui au bon milieu du 19^{ème} siècle, période particulièrement troublée s'il en est, où se mêlent la petite et la grande histoire !

22 novembre 1844 Décès de M. Rodolphe Duvillard, ancien Syndic de Nyon et Juge au Tribunal, âgé de 59 ans. M. Duvillard qui était revenu à Tannay peu après la mort de son père, fit une chute dans l'étang de sa basse-cour en voulant, par une nuit noire et un violent orage, aller déboucher le dit étang. Il mourut le lendemain.

4 janvier 1845 M. Henri Chenevard, graveur à Genève et propriétaire à Tannay, fait cadeau à la Commune d'un sceau « renfermant l'écusson cantonal avec la devise Liberté et Patrie ainsi que les mots Canton de Vaud dans la partie supérieure et ceux de la Commune de Tannay dans la partie inférieure » en reconnaissance de quoi, la Municipalité exonère M. Chenevard des corvées communales pendant huit années.

7 février 1845 On refait le pont du Nant entre Mies et Tannay, mais c'est toujours une planche.

Avril 1845 On affiche au pilier public une proclamation du Conseil d'Etat, au sujet des événements sanglants de Lucerne, à propos de l'expulsion des Jésuites. Le gouvernement met sur pied deux bataillons d'infanterie et une batterie d'artillerie. (« En 1841, le gouvernement argovien avait pris la décision de fermer huit couvents dont l'autonomie était pourtant garantie par le pacte fédéral de 1815. En guise de réaction, Lucerne avait rappelé les Jésuites et leur avait confié les écoles cantonales en 1844. Le parti des Ultras, emporté par sa dynamique réactionnaire, prit ainsi le risque de se couper des conservateurs protestants comme des catholiques les plus libéraux. »)

Des mouvements séditieux éclatèrent à Lucerne et quelques-uns des meneurs (dont Rudolf Steiger, un ancien conseiller d'Etat) furent condamnés à mort pour sédition. En 1845, Steiger réussit à s'échapper

pour être accueilli comme un héros dans les cantons libéraux... Le parti radical prit alors l'ascendant dans plusieurs cantons.

*Saisis de panique par cette évolution libérale et radicale, les cantons conservateurs d'Uri, Schwyz, Unterwald, Lucerne, Zoug, Fribourg et Valais concurent en décembre 1845 une alliance défensive, qualifiée aussitôt de **Sonderbund** (Ligue séparatiste) par ses détracteurs »).*



Novembre 1845 Le Conseil d'Etat fait afficher à Tannay comme dans toutes les communes du Canton une proclamation au sujet des pasteurs démissionnaires. Il établit la subordination de l'Eglise et de l'Etat et celle du clergé au gouvernement, faisant en outre observer « que le clergé n'est pas l'Eglise et moins encore la religion » ! (Ces 109 pasteurs démissionnaires avaient fait cause commune avec quarante de leurs collègues qui avaient refusé de lire en chaire une proclamation concernant la nouvelle constitution vaudoise et qui furent destitués pour cela). La fondation de



l'Eglise libre du Canton de Vaud fut le résultat des événements qui suivirent cette proclamation.

5 janvier 1846 On décide de porter à cinq le nombre des Municipaux et on dresse un inventaire des biens de la Commune. Jean Etienne Semoroz est réélu Syndic.

7 octobre 1846 Jean Charles Delor arrive « tout émotionné » de Genève : il annonce aux villageois la révolution de James Fazy. (« Les années 1830 sont celles d'une libéralisation politique en Europe. En Suisse, plusieurs cantons modifient leur constitution et proclament le suffrage universel. Genève n'est pas épargnée par le mouvement qui s'instaure et l'opposition politique se fait toujours plus pressante. Le 3 mars 1841, une nouvelle formation politique apparaît : l'Association du Trois Mars. Le parti se compose de libéraux issus de la bourgeoisie protestante et d'une aile gauche qui finira par prédominer. A la tête de cette mouvance, on trouve James Fazy, figure de proue du radicalisme naissant.

Or, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil élus en 1842 sont majoritairement conservateurs et ils refusent de se ranger du côté des radicaux suisses. Il est ainsi ordonné à la députation genevoise qui se rend à la Diète fédérale le 3 octobre 1846 de ne pas voter la dissolution du Sonderbund, au nom de la souveraineté cantonale.

Cette décision provoque un tollé. Particulièrement maladroite, elle sera parfaitement exploitée par les radicaux. Le quartier ouvrier de Saint-Gervais se soulève le 5 octobre 1846 et repousse victorieusement les troupes gouvernementales le 7. Le Conseil d'Etat est contraint à la démission. Le soulèvement populaire porte James Fazy et les radicaux au pouvoir ».

9 avril 1847 Un incendie éclate dans les dépendances du château de Mme Duvillard. Il n'y avait à ce moment-là aucun homme sur place, M. Charles étant en Allemagne. L'aînée des demoiselles

voyant le danger se précipita par le village en appelant au secours. Comme la pompe à feu partagée avec la Commune de Mies était remisée précisément dans les dépendances, on put la mettre immédiatement en action. Cependant la situation était assez grave pour qu'on dut faire appel à Commugny et à d'autres communes.

A noter que pour la circonstance on a payé 3 francs et soixante centimes pour l'avoine fournie aux chevaux des pompes à feu étrangères !

1 août 1847 M. Jules Cotier est délégué pour assister à l'assemblée des communes du district. La séance qui doit se tenir à Nyon a pour but de réviser le concordat relatif aux fournitures militaires (chars et chevaux) à cause des troupes qui pourraient être mises sur pied incessamment.

14 août 1847 La Municipalité se voit dans l'obligation de déposer une plainte auprès du Préfet contre la famille de Jean-Marc Piguet, du Chenit, domicilié à Tannay, dont la conduite des principaux membres constitue un scandale continual et met en émoi les voisins et une partie des habitants « qui ont été les témoins d'une de ces scènes dont la plume se refuse à tracer le tableau » !

28 octobre 1847 Les habitants de Tannay sont réveillés par le tambour : l'ordre de mobilisation est arrivé pendant la nuit pour l'affaire du Sonderbund. Le lendemain matin, on voit partir le dragon Simeon Ducoster et Louis Baud, artilleur.

11 février 1848 La Municipalité accorde à M. Jean Louis Plojoux (dit le Hollandais), de Tannay, demeurant à Athenaz, un préavis favorable pour obtenir l'interdiction de Mlle Judith Plojoux, sa sœur qui, ainsi que le constate la Municipalité, est devenue incapable de gérer ses biens à cause de son grand âge et d'un manque absolu de lucidité.

Un incendie éclate dans les dépendances du château de Mme Duvillard



Les concerts

Gospel à Tannay le 17 décembre 2011

Le fait que les jours autour de Noël soient les plus courts de l'année est peut-être la raison pour laquelle, dans l'hémisphère nord, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, l'humanité célèbre de diverses manières le passage de l'obscurité à la lumière. Voilà pourquoi la Commission culturelle a pensé apporter, dans ce contexte, les couleurs des célébrations d'une communauté spécifique des États-Unis, celles du Gospel.

Le Gospel, qui naît hors des églises en tant que « Negro spirituals » - chants de liberté d'une communauté d'esclaves du Sud des États-Unis vers la fin du XIX - se développe depuis comme l'hymne de toute la communauté d'origine africaine de ce pays.

Lors du concert de Noël 2011, nous avons entendu des madrigaux et des hymnes traditionnels, interprétés par **Madrijazz**, une splendide chorale de 35 chanteurs et grands solistes basée à Lausanne, qui nous a offert également un voyage dans le temps et qui nous a rapprochés aussi du blues et du jazz, du soul et du funk et de l'œuvre de grands musiciens contemporains comme, entre autres, Stevie Wonder ou Aretha Franklin.

Le succès rencontré lors de cette soirée inspire les réflexions de la Commission culturelle pour le concert de Noël 2012.

Eduardo Kahane, Commission culturelle

Spectacle de blues et claquettes le 31 mars 2012

Le groupe des **Canettes Blues Band** s'est formé dans les dernières années du 20^{ème} siècle, quelques musiciens se réunissaient de manière informelle pour assouvir leur passion du blues en dehors de leurs activités professionnelles respectives. Peu à peu, leurs nombreux concerts dans la ville de Genève et les différents festivals locaux ont fait de cette formation, le plus grand groupe de blues de la région genevoise, aujourd'hui connu et reconnu de tous. Leurs propres compositions sont présentées sur WRS radio, la BBC et National Public Radio aux États-Unis.

Les danseurs se sont formés à la danse classique, au jazz et aux claquettes. **Mélanie Bétrisey** fait des apparitions régulières à la télévision suisse et dans la superproduction Martignix aux arènes de Martigny. Elle a décroché en 2008, deux médailles d'or aux championnats du monde de claquettes en catégorie Production et Music Live Small Group. **Daniel Leveillé** a gagné trois titres de champion du

monde en catégorie junior, et il est devenu en 2010, à 16 ans, champion du monde dans la catégorie « adultes ». Il pratique beaucoup l'improvisation avec des musiciens de jazz, et se produit régulièrement sur scène en Suisse, en solo ou avec la « Martin's Tap Dance Company », dont il fait partie. Daniel Leveillé donne régulièrement des cours de claquettes. Il a été invité à Moscou en novembre 2010 pour y donner des « master classes » et pour s'y produire lors du festival « Golden Tap ».

Le public, qui a rempli la salle communale, a d'abord été surpris par ce déploiement de musique, de talent et de couleur, mais a fini par se joindre au spectacle en dansant avec enthousiasme et joie. Ça ne pouvait pas être autrement : le spectacle était monté et joué avec une équipe gagnante !

E. K.



Enorme succès pour l'exposition « Tannay se raconte... »

Ni les organisateurs, ni la Municipalité n'en espéraient autant ! 150 personnes lors du vernissage, plus de 800 visiteurs au total sur les 20 jours qu'a duré l'exposition.

Il faut dire que la commission en charge de l'exposition n'a pas ménagé ses efforts dans sa communication : bonne couverture rédactionnelle jointe à des annonces dans le journal de La Côte, banderoles et affichettes aux entrées du village ainsi que des tableaux « découvertes » disséminés sur des lieux historiques qui ont fait la joie des enfants des écoles en quête du passé de Tannay.

Que soient remerciés ici la Municipalité et la Banque Raiffeisen Nyon-La Vallée qui ont soutenu et financé ce projet ainsi que toutes les familles qui ont contribué, par leurs témoignages et leurs prêts de documents, à assurer le succès de cette exposition.

Espérons que cette exposition donnera des idées aux autres communes de Terre Sainte et à leurs habitants venus nombreux la visiter afin qu'eux aussi entreprennent un retour sur leur passé.

Jean-Marc Keller, Organisateur



Un lieu magique, le Château de Tannay, a permis une présentation sobre et élégante de photos et de documents remontant aux origines de la Commune. Les thèmes étaient nombreux et variés : les rues, le village, la vie aux champs ou encore la vie associative, le château et son histoire, le tout complété par plusieurs témoignages audio-visuels, films et diaporama.

Si les plus anciens du village furent émus de se retrouver dans ce Tannay d'autrefois, les plus jeunes ne le furent pas moins, réalisant ce qu'était le quotidien d'un village agricole peuplé, il y a encore 50 ans, de moins de 400 habitants.



Amicale

Les manifestations de l'été



Fête du village — 6, 7 et 8 juillet 2012

La Fête se déroule entièrement à ciel ouvert, sous les étoiles, sur la place du Village fermée à la circulation pour l'occasion et magnifiquement décorée. Grand parking à disposition.

Le Bal est conduit par l'orchestre réputé « ZONE BLEU » qui assure l'ambiance et joue tous les styles de musique. Les danseurs de tous âges et de tous genres y trouvent leur bonheur.

Pour se désaltérer la buvette offre une grande diversité de boissons avec ou sans alcool ; un caveau de dégustation propose une belle palette de vins genevois et vaudois, une cave à bière dispose de la pression et de spécialités en bouteilles, sans oublier le bar.

Pour se restaurer deux cuisines proposent une large palette de mets divers aptes à satisfaire tous les goûts, grillades, saucisses, frites, raclettes et plus encore. Et dans les douceurs, nous trouvons des glaces, des tartes et pâtisseries diverses.

Dans les animations citons la tombola, le tire-pipe, le manège pour les enfants, le château gonflable et bien sûr les autos tamponneuses.

Entrée libre

Vendredi et samedi dès 19 heures, jusqu'à 3 heures. Le bal débute à 20 heures.

Dimanche dès 11 heures, apéritif. La Fête se termine avec le repas de midi, les fameux poulets rôtis et jambon à l'os.



Fin de la manifestation 14 h 00.

Cette manifestation très courue attire un nombreux public, venu de toute la région. Son point fort est le cadre dans lequel elle se déroule, entièrement à l'air libre, dans le centre du village. Venez découvrir cette ambiance chaleureuse, rare de nos jours, et profiter de quelques instants de détente et de bonheur !

Bernard Chesaix, Membre Amicale



Concert Jazz — 10 août 2012



L'Amicale a le plaisir d'offrir chaque année aux habitants de Terre Sainte un concert de Jazz New Orleans.

Cette année encore, nous avons le plaisir d'accueillir le groupe « SWISS YERBA BUENA CREOLE RICE JAZZ BAND ». Ils se produisent à ciel ouvert, dans le cadre somptueux du Château de Tannay.

Entrée libre, buvette, petite restauration, bar.

En cas de mauvais temps, le concert se joue à la salle communale.

B. Ch.



Association Eco_Terre_Sainte



Paniers Terre Sainte 2012

Aux habitants des communes de Terre Sainte !

L'association Eco_Terre_Sainte regroupe les agriculteurs des communes de Terre Sainte. Le but de cette association est d'aménager le territoire en améliorant l'aspect paysager et diversifier les activités agricoles. De plus, en collaboration avec les communes, un réseau de mobilité douce est étudié, celui-ci inclut un cheminement pour les cavaliers.

Une action de promotion des produits cultivés dans la région a été mise en place depuis deux ans. Celle-ci consiste à la distribution de quatre paniers saisonniers contenant des fruits, légumes et autres préparations maison. Vous avez reçu fin avril dans vos boîtes aux lettres un dé-

pliant vous proposant les quatre paniers de 2012. Si notre offre vous intéresse, rien de plus facile, il vous suffit de cocher les paniers que vous désirez et renvoyer la carte affranchie . Le jour de la distribution et le lieu sont indiqués sur la partie qui vous reste, ce jour-là est un moment privilégié d'échange et d'amitié.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir les renseignements que vous désirez, ceci à l'adresse mentionnée, ou par e-mail pierre.hermanjat@gmail.com.





leTunayroli

Extraits de procès-verbaux du Conseil communal

Dans sa séance du 7 décembre 2011, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Accepté le préavis municipal n° 3 relatif à la levée de l'opposition de M. Olivier Ansermet suite à la mise à l'enquête d'une modification du PPA « Sous-chez-Polland ».
- Refusé le préavis municipal n° 4 relatif à une demande de crédit de 121'000 CHF pour l'achat et l'installation d'un nouvel équipement de skate park dans le bas du parc du Château.
- Accepté le préavis municipal n° 5 relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration 2012.
- Accepté le préavis municipal n° 6 relatif au budget pour l'année 2012.
- Accepté le préavis municipal n° 7 relatif à la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements — Législature 2011-2016.

Dans sa séance du 19 mars 2012, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Accepté le préavis municipal n° 8 relatif à la demande d'approbation de la modification des statuts de l'association à buts multiples des communes du District de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle organisation régionale de protection civile du District de Nyon.
- Accepté le préavis municipal n° 9 relatif à une demande de crédit de 260'470 CHF pour le réaménagement des Berges du Torry entre l'amont de la Route de Saint-Cergue et le Chemin des Molards.

Naissances, mariages et décès depuis le 03.12.2011



Naissances :

- AUSAN Ayden 10.01.2012
- TCHAMKERTEN chloé et Léa 15.02.2012
- HEINZELMANN Jacob 23.02.2012
- JACOT-DESCOMBES Valentin 11.03.2012
- RIZVANOV Alice 06.04.2012

Mariage :

- CASTINEIRAS BERMUDEZ Estibaliz et HIRSCH Lukas 01.06.2012

Décès :

- STAGLIANO Maria Pia 14.03.2012

Rédaction, articles & photos :

Serge Schmidt
Bertrand Bory
Jacques Kaltenrieder
Patrick Simon
Bernard Chesaux
Eduardo Kahane

Conception & mise en page :

Fabrice Nassisi
Tamara Blanchoud

Impression :

Uni Print, Nyon